



Rapport d'activités 2014

L'Office intercommunal établi à Versoix, dans la maison du Charron, rue des moulins 6, est géré par Madame Marie-José Grenier. Elle a en charge les travaux administratifs ainsi que de la tenue de la comptabilité générale du groupement.

Adresse : ORPC Valavran, Office intercommunal, 6 rue des Moulins, 1290 Versoix, tél. 022 775.66.56

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, ses activités permanentes sont :

- La formation des cadres ;
- L'entretien du matériel et des constructions ;
- L'organisation de séances de coordination avec les partenaires ;
- L'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

En plus de ses activités permanentes, elle a :

- poursuivi le contrôle systématique des abris
- poursuivi les transformations/rénovations/assainissements de nos constructions.

Au 30 Novembre 2014, ses effectifs pouvaient être évalués comme suit :

- Population de l'ensemble du regroupement 37'179 habitants
- Effectif réglementaire 428 personnes
- Effectif actuel 272 personnes
- Effectif supplémentaire 641 personnes (en cas de montée en puissance)

Actuellement, 19 personnes font partie de l'Etat-Major.

Cours de répétition de l'ORPC Valavran effectués en 2014

Total des cours accomplis : 980 jours effectués

Service télématique :

Essai des sirènes : 22 participants 22 j/cours

Service Protection des Biens Culturels

Cours répétition : 10 participants 25 j/cours

Iconographie : 9 participants 9 j/cours

Cours combiné (tous services)

Cours de répétition : 72 participants 338 j/cours

Cours construction : 15 participants 69 j/cours

Rapports Etat-major : 50 participants 50 j/cours

Heures isolées :	18 participants	87 j/cours
Service Protection et assistance FORE :		
Cours répétition :	6 participants	11 j/cours
Plan attribution :	6 participants	16 j/cours
Planification :	4 participants	12 j/cours
Bicentenaire :	10 participants	10 j/cours
D-CH14 :	30 participants	60 j/cours (pas au profit de la collectivité)

Au profit de la collectivité

Don du sang :	10 participants	10 j/cours
Derby/Polycom :	9 participants	9 j/cours
Championnat cyclisme :	24 participants	116 j/cours
Journée Patrimoine	9 participants	9 j/cours
Triathlon :	13 participants	13 j/cours
Greny :	24 participants	120 j/cours

PROTECTION DES BIENS CULTURELS, Lt Gabriel Demartines et Lt Marc-Olivier Sandoz-Othenin

En 1962, la Suisse a ratifié la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Ce texte fondamental de la protection des biens culturels et se sont ainsi engagés :

- à sauvegarder les biens culturels situés sur leur territoire en prenant, déjà en temps de paix, les mesures de protection nécessaires et possibles ;
- à respecter les biens culturels en interdisant leur utilisation à des fins militaires ou autres qui pourraient les exposer à une destruction ou à une détérioration et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard.

Un système d'inventaire précis est l'une des conditions de base de la sauvegarde du patrimoine. Il constitue en outre une aide précieuse pour les travaux de recherche et pour les publications.

L'APPUI, 1^{er} Lt Christian Devaud et 1^{er} Lt Pascal Gentet

La commune de Bellevue nous a sollicités pour la démolition d'une passerelle en ciment et remplacement par une passerelle en bois, un magnifique travail a été réalisé.

Un gros travail a également été effectué pour la commune de Pregny-Chambésy, avec la remise en état des barrières et ses à-côtés de l'Etang des Ecrevisses. Nous pouvons chaleureusement remercier ce service qui a fait un travail exemplaire.

TELEMATIQUE / TRANSMISSION, Lt Gfeller et Cpl Philippi

Les transmissions ont à nouveau soutenu et servi de relais lors du Derby des Bois sur la Commune de Versoix en 2014. Ils ont participé au traditionnel essai des sirènes en février. Ce service a de nouveau été sollicité pour le triathlon de Genève.

SUIVI DE LA SITUATION, Lt Cédric Doerig

Le service de renseignement continu son soutien auprès de l'État-major en lui fournissant de précieux services dans l'élaboration de documentation relative à notre organisation. Il gère également les communications internes (journal, minutes d'un cours, etc.) ou lors de la course cycliste et le D-CH-14.

DOMAINE LOGISTIQUE (CMT), 1^{er} Lt Marco Doimo, 1^{er} Lt Lionel Menapace ; Lt David Niquille et Cpl Josselin Schmitt

Le service construction maintient à niveau les bâtiments et assure l'entretien courant avec l'appui de trois groupes techniques. Ce travail est important et nécessite des moyens relativement importants. En ce qui concerne notre organisation l'ORPC Valavran, nous pouvons féliciter ce service et son responsable pour la tenue des constructions.

Le Lt David Niquille est en charge du service transport il est donc responsable des véhicules suivants : 3 bus 9 places, un bus 8 places, un 4X4 8 places et une voiture de piquet 5 places. Le caporal Josselin Schmitt a pris en charge la gestion du matériel cette année et nous lui souhaitons plein succès dans cette tâche d'envergure. Le 1^{er} lieutenant Lionel Menapace gère la chancellerie de notre organisation à la plus grande satisfaction des autorités du groupement.

LOGISTIQUE RAVITAILLEMENT, Cpl Fabian Kozelsky

Le caporal Fabian Koselsky, a rejoint et renforcé l'équipe de cuisine, il s'est chargé de l'élaboration et de la préparation d'excellents menus lors des cours durant toute l'année. Ce fût un réel plaisir pour les astreints.

PROTECTION & ASSISTANCE, Lt, Cpl Yann Bernardini, Sdt Nicolas Borzykowski, Lt Upul Wannakuarachichi

CPA (contrôle périodique des abris).

Le mandat de prestations établi par la FORE (formation rapidement engageable) est prêt.

Don du sang : Le soutien apporté à la journée du Don du sang est très apprécié des Samaritains et de la population.

La visite des abris privés, qui était resté en souffrance, a été réalisée et notre base de données est aujourd'hui à jour. Nous pouvons démarrer avec des nouvelles visites en 21015

SERVICE ATOMIQUE / CHIMIQUE, Lt Roger Schenkel

Le maintien des stocks et une vérification du matériel sont effectués régulièrement. Ce service fût également engagé durant le cours combiné du mois d'octobre. Un exercice a été réalisé avec les tenues (FSA) lors du D-CH 14. Ces tenues sont étanches lors d'intervention en milieu contaminé.

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi Fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

Contact : Cdt Stéphane Granger, ORPC Valavran – 6, rue des Moulins à Versoix.